Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Contestation d'une somme prise en compte sur déclaration de succe

---
Par christine ld

bonjour peut on et par quel moyen contester une somme prise en compte par le notaire dans la déclaration de succession?
je précise en 2020 nous avons touché une indemnité pour faire des travaux suite à un procès avec le vendeur de notre maison.l'avocat nous a dit qu'on pouvait en faire ce qu'on en voulait. seulement le vendeur faisant appel il nous a indiqué que l'on devrait peut etre rembourser tout ou partie si nous perdions en appel.l'argent a donc été placé sur une assurance vie à mon nom.mon mari est décédé en 2021 et comme le notaire était au courant du procès je l'ai tenu informé (uniquement par politesse) du montant perçu lors la demande d'ouverture de la succession.
sur le projet de déclaration de succession vu hier en son étude, il prend en compte cette somme comme faisant partie des liquidités . comment puis-je contester cela étant donné que ce n'est pas une liquidité.

Par ESP

Bonjour
Comment justifiez vous qu'il ne s'agit pas de liquidités ?